

# VILLE DE RIORGES

N° 2\_7

OBJET :

## FINANCES

### GESTION BUDGETAIRE 2017

### BUDGET GENERAL

### APPROBATION D'UNE DECISION MODIFICATIVE N° 1

# Délibération du Conseil Municipal

Séance du 18 MAI 2017 - 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 19 mai 2017.

2. Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 26 membres présents, savoir :

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Martine SCHMÜCK, Eric MICHAUD, Véronique MOUILLER, Jacky BARRAUD, Nathalie TISSIER, Nabih NEJJAR, Pascale THORAL, Stéphane JEVAUDAN, *adjoints* ; Bernard JAYOL, Alain ASTIER, Gilles CONVERT, Roland DEVIS, Christian SEON, Pierre BARNET, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Isabelle BERTHELOT, Blandine LATHUILIERE, Valérie MACHON, André CHAUVET, Suzanne LACOTE, Andrée RICCETTI, Rémy MUCYO, Martine LAROCHE-SZYMCZAK, Florence COLOMB, *conseillers municipaux*.

*Absents avec excuses :*

Alain CHAUDAGNE, *adjoint* ; Nicole AZY, Thierry ROLLET, Elodie PINSARD-BARROCAL, Chantal LACOUR, Guy CONSTANT, Patrice RIVOIRE, *conseillers municipaux*.

*Absents sans excuses : /*

*Secrétaire élu pour la durée de la session : Blandine LATHUILIERE*

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Alain CHAUDAGNE Nicole AZY Thierry ROLLET Elodie PINSARD-BARROCAL Chantal LACOUR Guy CONSTANT Patrice RIVOIRE	Nabih NEJJAR Brigitte MACAUDIERE Eric MICHAUD Martine SCHMÜCK Jean-Luc CHERVIN Andrée RICCETTI Martine LAROCHE-SZYMCZAK

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

FINANCES

GESTION BUDGETAIRE 2017  
BUDGET GENERAL  
APPROBATION D'UNE DECISION MODIFICATIVE N° 1

Pierre BARNET, conseiller municipal délégué aux finances et au personnel, expose à l'assemblée :

"Malgré la précision dont font preuve les prévisions de recettes et de dépenses du budget primitif, il peut arriver que certains événements rendent nécessaires des modifications de recettes ou de dépenses. A cette fin, l'assemblée locale a la faculté d'adopter des décisions modificatives qui, sous forme de délibérations, autorisent l'exécutif à effectuer des opérations complémentaires, soit de recettes, soit de dépenses.

En pratique, des décisions modificatives peuvent intervenir après l'adoption du budget primitif.

La décision qui est proposée en fonctionnement permet, en recettes, de réajuster les produits fiscaux et les compensations à la suite de la notification des bases de 2017 pour un montant de 18 996 € ainsi que la reprise de l'excédent 2016 pour 22,54 €.

En dépenses, on retrouve le virement à la section d'investissement pour un montant de - 21 467,50 €, ainsi qu'un crédit en dépenses imprévues pour un montant de 40 486,04 €.

Le montant total de la section de fonctionnement est de 19 018,54 €.

En investissement, les dépenses concernent essentiellement la réaffectation de reliquats de crédits en bâtiment. Un crédit de 8 000 € est inscrit pour des distributeurs de sacs pour les déjections canines.

En recettes d'investissement on retrouve le virement de la section de fonctionnement pour un montant de - 21 467,50 € ainsi que la DETR pour la réfection des courts de tennis d'un montant de 36 000 €.

Le montant total de la section d'investissement est de 14 532,50 €."

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette décision modificative n° 1 du budget général 2017.

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,

Riorges, le 22 mai 2017

Le Maire

Jean-Luc CHERVIN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20170518-2\_7-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/05/2017

Publication : 19/05/2017

Le Maire,  
Jean-Luc CHERVIN